Docusign Envelope ID: FA2AD54A-9502-41B6-A3E6-A6D33A3FF84A

S C I NAROD
au capital de 83.846,96 Euros
Siège Social : 111, rue de Stalingrad
93100 MONTREUIL

R.C.S BOBIGNY D 424 848 869

PROCES-VERBAL DE L`ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DU 31 DECEMBRE 2024

L'An deux mille vingt-quatre
Le 31 Décembre 2024
A 16 heures

Les Associés de la société civile immobilière NAROD, dont le siège social est à 93100 MONTREUIL 111, rue de Stalingrad, se sont réunis au siège social, sur la convocation qui leur a été adressée individuellement par la Gérance, conformément aux statuts.

Une feuille de présence a été établie et signée par chaque Membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme Mandataire.

- Mr RODRIGUEZ CASTRO Antonio	275 parts présent ou représenté / absent
- Mr NATAF Patrick	275 parts présent ou représenté / absent
TOTAL	**550 parts**

L'assemblée est présidée par Monsieur RODRIGUEZ CASTRO Antonio, en sa qualité de gérant de la société.

La feuille de présence fait apparaître que les Associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié du Capital Social.

Les Associés peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau du Président de séance :

1°) Le rapport de la Gérance,
2°) Le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'assemblée.

Docusign Envelope ID: FA2AD54A-9502-41B6-A3E6-A6D33A3FF84A

Monsieur le Président indique que ces documents ont été adressés aux Associés quinze jours avant la date de la présente Assemblée.

L'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- **Affectation du résultat**
- **Examen du résultat de liquidation**
- **Constatation de la clôture de la liquidation**
- **Pouvoir pour effectuer les formalités.**

Le Président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de 367 958,26 € aux comptes courants des associés à proportion de leur part dans le capital.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Gérant, prend acte que les opérations définitives de liquidation font apparaître un résultat à néant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale constatant que les opérations de liquidation de la société se trouvent terminées, prononce la clôture de la liquidation de ladite Société à la date de ce jour, avec toutes les conséquences de droit, notamment la disparition de la personnalité morale et la disparition des fonctions de gérants.

L'assemblée Générale donne quitus au liquidateur de sa gestion et le décharge de son mandat de liquidateur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tout pouvoir à son Gérant pour effectuer les formalités de publicité et de dépôt au Greffe consécutives à la décision ci-dessus.

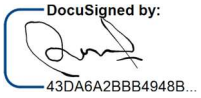
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Docusign Envelope ID: FA2AD54A-9502-41B6-A3E6-A6D33A3FF84A

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 17 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par l’ensemble des associés.

Mr NATAF Patrick



Mr RODRIGUEZ CASTRO Antonio

